



RÉSOLUTION FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Réuni à Arzon du 14 au 18 octobre 2013, le XXV^e congrès de la Fédération de l'Administration Générale de l'Etat Force Ouvrière

CONSTATE depuis quatre ans une accélération et une amplification du démantèlement de la fonction publique et la confirmation de la remise en cause des services publics au travers de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), arme de destruction massive contre l'action de l'Etat et du service public, et facteur d'aggravation des inégalités, dont la MAP (modernisation de l'action publique) a désormais pris le relais et de ses déclinaisons au nombre desquelles le programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS)

Le Congrès CONDAMNE l'abandon, voire le transfert de certaines missions.

(l'ATESAT Assistance Technique) fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, qui prive les communes, en particulier les plus petites, d'une compétence technique nécessaire à la mise en en place de leurs projets, ou l'ADS, application du droit du sol au Ministère de l'Environnement les transferts programmés de l'inspection sanitaire en abattoirs aux opérateurs privés, et le recours à l'externalisation.

Le Congrès dénonce la logique d'agences ou d'établissements hybrides tels les ARS (agences régionales de santé) porteuses d'attaques sans précédent contre le statut général et les statuts particuliers.

Le congrès exige la reprise en mains par l'Etat et ses ministères de la gestion des politiques publiques et de ses agents au détriment d'une autonomie grandissante confiée à des agences, porteuses de malaises pour les agents et d'inégalités en matière de service public.

Le congrès EXIGE également du gouvernement la garantie de l'existence du service public républicain en renforçant ses moyens.

Le Congrès DENONCE l'absence d'un vrai débat de fond sur la place du service public dans notre République une, indivisible et laïque.

Le Congrès DENONCE les conditions indignes d'emploi à temps partiel imposé de 70% pour les agents en catégorie B et C induisant dans certains cas des rémunérations inférieures au seuil de pauvreté. Le Congrès exige l'application de la loi de 1983 et le recours au recrutement d'emplois statutaires.

Le Congrès DENONCE la remise en cause du principe d'égal accès des citoyens à la fonction publique au travers du recrutement direct sans concours, source d'arbitraire, et des recours de plus en plus importants à l'emploi précaire via des contrats de courte durée, à temps incomplet imposé, et aux agences d'intérim, sans oublier la démultiplication des emplois aidés.

Le congrès REVENDIQUE le passage à temps complet de tous les agents contractuels.

Le congrès EXIGE à compétence égale, à emploi égal l'alignement des salaires et primes des contractuels sur ceux de leurs homologues fonctionnaires.

Le Congrès DENONCE le recours massif à l'emploi précaire dans la fonction publique de l'Etat, induisant dans certains cas des rémunérations inférieures au seuil de pauvreté.

Le congrès COMBAT la gestion interministérielle, la fusion des corps de fonctionnaires et la casse des différents statuts.

Le Congrès S'INSURGE contre la casse du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique de l'Etat et la remise en question de la garantie de l'emploi au travers de la loi scélérate relative à la mobilité dont il demande l'abrogation.

Le Congrès S'INSURGE contre la réduction des effectifs et la transformation du principe dogmatique, dangereux, du « non remplacement d'un départ à la retraite sur deux » par la réduction des masses salariales des ministères aboutissant à un résultat encore plus dévastateur.

Le Congrès DENONCE l'individualisation des carrières et des traitements et la part toujours plus prépondérante des primes dans la rémunération.

Le Congrès DENONCE l'hypocrisie de la modification des grilles indiciaires qui, en contrepartie de prétendues revalorisations de traitement, porte atteinte à la pyramide des corps, ralentit considérablement la progression et augmente la durée de carrière.

Le congrès EXIGE l'application ambitieuse de l'accord fonction publique de l'égalité professionnelle homme-femme il exige l'application des textes qui garantissent un accès effectif des femmes dans les cadres supérieurs de la fonction publique. Il revendique une neutralisation des périodes de travail à temps partiels pour le calcul des droits à pension, et une politique sociale d'aide à la garde d'enfants avec une meilleure articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

Le Congrès DENONCE les conséquences de ces réductions d'effectifs et de ces modes de rémunération conduisant à une augmentation exponentielle des situations de souffrance au travail, et des risques psychosociaux à l'origine de situations dramatiques.

Le Congrès DEPLORE la difficulté que rencontrent de plus en plus les agents pour prendre leurs jours de congés.

Le Congrès DENONCE les complexités du dispositif CET et le montant insuffisant des forfaits d'indemnisation des jours cédés dans le cadre de ces dispositions en comparaison du tarif appliqué aux jours de grève.

Le Congrès S'OPPOSE au remplacement de la logique des corps, fondement des statuts de la Fonction Publique par une logique des métiers.

Le Congrès DEFEND la fonction publique de carrière avec un statut qui lui permet d'assurer, en toute indépendance, l'égalité en droit des citoyens, et condamne une fonction publique de métiers.

Le Congrès RAPPELLE l'engagement pris par le Gouvernement de supprimer le jour de carence et exige sa concrétisation dans le cadre de la loi de finances 2014 et revendique son application au 1^{er} janvier 2014.

Le Congrès REVENDIQUE une politique ambitieuse et respectueuse des instances de dialogue social des agents de l'Etat. Le Congrès refuse que les instances représentatives du personnel ne soient plus que des chambres d'enregistrement ou des espaces d'information.

Le congrès EXIGE le respect du droit à la carrière pour tous les fonctionnaires bafoué par l'application de ratios « promus/ promouvables » purement comptables et demande que soit garanti à tout agent au minimum l'accès au grade sommital de son corps avant la fin de sa carrière.

Le Congrès REVENDIQUE une harmonisation du régime indemnitaire sur les situations les plus favorables, s'oppose à un système d'individualisation du mode de calcul des rémunérations et demande l'intégration des compléments de rémunération dans le calcul des droits à pension.

Le Congrès EXIGE une revalorisation immédiate des salaires par l'augmentation du point d'indice en compensation de la perte du pouvoir d'achat subie depuis plus d'une douzaine d'années, contribuant ainsi à une relance véritable de l'économie nationale.

Le Congrès REAFFIRME son attachement au code des pensions civiles et à la règle du calcul de la pension sur le traitement des 6 derniers mois d'activité.

Le Congrès REVENDIQUE le maintien pour tous d'une retraite à taux plein bloquée à 40 annuités avec la prise en compte totale des primes dans le calcul des droits à pension, basé sur les six derniers mois d'activité avec comme objectif le retour à 37,5 annuités.

Le Congrès REVENDIQUE une pension de réversion intégrale et sans condition de ressources.

En ce qui concerne les non-titulaires le Congrès DEMANDE que le calcul de la retraite soit effectué sur la meilleure année et que la validation intégrale des services soit appliquée sans exception à tous les agents contractuels

Le Congrès EXIGE une véritable augmentation des pensions les plus basses ainsi que et du minimum garanti.

Le Congrès DENONCE la déconnexion entre la revalorisation du point d'indice et l'évolution des pensions et en exige son rétablissement.

Le Congrès REVENDIQUE la revalorisation urgente des astreintes et permanences indemnités de frais de mission et de déplacement (nuitées, frais de repas et frais kilométriques), engagés par les agents de l'Etat quelle que soit leur zone et leur lieu d'affectation, par exemple les établissements publics.

Le Congrès DEMANDE que soient remboursés les frais engagés par l'agent pour suivre des formations sur leur zone géographique d'affectation.

***Adoptée à la majorité, le 17 octobre 2013 au Congrès d'Arzon
23 POUR - 17 ABSTENTION - 6 CONTRE***

